SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL

N° DCS/2025/20

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27/03/2025 à 9h30

Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 27
Quorum : 18

Le Comité syndical a été convoqué le : 12/03/2025
L'affichage de la convocation a été effectué le : 12/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BERNARD Micheline, 1ère Vice-Présidente.

Titulaires présents :
M. ALBRECHT Sylvain, Mme BALLOTEAU Claude, M. BARREAUD Sylvain, Mme BERNARD Micheline, M. BURNET Alain, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. COCHE-DEQUEANT Olivier, M. DE MINIAC Daniel, M. DURIEUX Michel, M. KRABAL Guillaume, Mme LOUASSIER Nadège, M. MAZEDIER Patrick, M. MOUEIX Serge, M. PORTRON Didier, M. PUYON Alain.

Suppléants présents :
M. CLOCHARD Roland, Mme LEROUGE Angélique, M. PROUST Stéphane, Mme SIGNAT Lyliane, M. VIALE Jean-Pascal, Mme VERNON Christine.

Absents :
M. BELLU Alain, M. BRUNETEAU Frédéric, M. CHATELIER Jean-Michel, M. DEMESTER Vincent, M. DUBOIS Richard, M. EHLINGER François, M. JAULIN Jacques, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFÉ David, M. ROBLIN Didier, M. ROUSSEAU Jean-Yves, M. ROUYER Denis, M. STAUDER Jean-Denis, Mme SUBRA Chantal.

Pouvoirs :
M. BESSAGUET Bruno (pouvoir à M. BARREAUD Sylvain), M. JOBIN Emmanuel (pouvoir à Mme BERNARD Micheline), M. MIMOL Jean-Claude (pouvoir à M. DE MINIAC Daniel), M. PAPINEAU Joël (pouvoir à M. CLOCHARD Roland), M. PETIT Jean-Marie (pouvoir à Mme BALLOTEAU Claude), M. SOUSSIN Jean-Michel (pouvoir à Mme LEROUGE Angélique).

Secrétaire de séance :
Mme LEROUGE Angélique est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Objet de la délibération : CPT marais de Brouage – étude préalable à la restauration des ouvrages hydrauliques tranche 2025

(suffrages exprimés : 27 / pour : 27 / contre : 0 / abstentions : 0)

Rapporteur M. Alain BURNET

Le Président rappelle au Comité syndical que, dans le cadre du Contrat des progrès territorial (CPT) du marais de Brouage, divers programmes d'actions ont été identifiés.

Il a ainsi été décidé de mener une étude préalable à la cinquième tranche des travaux de restauration des ouvrages hydrauliques.

Le coût estimatif est de 50 000 € TTC.

Le Président informe le Comité syndical que le financement pourra être assuré de la manière suivante :

	Taux	Montant
Etude préalable à la restauration des ouvrages T-2025 TTC		**50 000 €**
Subvention AEAG	50,00%	25 000 €
Subvention CD 17	30,00%	15 000 €
Sous-total subventions	***80,00%***	***40 000 €***
Reste à charge du SMCA	**20,00%**	**10 000 €**

- valide l'étude préalable à la cinquième tranche des travaux de restauration des ouvrages hydrauliques,,
- approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- autorise le Président à solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La Présidente,
Micheline BERNARD

SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL

La Secrétaire de séance,
Angélique LEROUGE

Transmis au contrôle de légalité le : 27/03/2025
Sous le n° : 017-200086031-20250327-n°2703202508-DE
Mis en ligne le : 07/04/2025

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes règlementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif de Poitiers.